

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-16

**Objet : Moselle Open 2017.**

**Rapporteur: M. BELHADDAD**

Premier événement sportif du Quart Nord Est et de la Grande Région, le Moselle Open, bien qu'implanté dans l'une des plus petites villes du circuit, s'affirme comme l'un des tournois ATP 250 le plus qualificatif et novateur du tour. Il se situe dans le premier tiers en termes de qualité du plateau sportif et enregistre une très forte densité de joueurs présents dans le top 30.

Il représente un incontestable facteur d'attractivité et de rayonnement métropolitain, qui justifie le soutien appuyé de la Ville de Metz, aux côtés d'autres partenaires.

Après des incertitudes sur le maintien du tournoi à Metz, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place qui a exprimé sa volonté de poursuivre l'aventure.

Le Moselle Open 2017 se déroulera donc du 17 au 24 septembre aux Arènes de Metz. Le palais omnisports sera à nouveau métamorphosé pour offrir un cadre optimal à cette édition 2017 du tournoi. Des aménagements importants seront réalisés et des structures temporaires mises en place pour accueillir notamment une partie du village et de l'accueil.

Il est proposé que la Ville de Metz, partenaire de l'événement depuis sa création, poursuive ce partenariat dans le cadre de l'aide logistique qu'elle apporte à l'opération. La ville prend notamment en charge les coûts de location des Arènes pendant les 9 jours de compétition, des prestations à hauteur de 25 000 € ainsi qu'une partie des frais de communication (impression et pose d'une bâche sur l'office de tourisme, impression et pose de stickers sur des supports installés place Mazelle, mise à disposition d'emplacements et pose de 11 drapeaux place de la République, relai dans l'édition "Metz Mag" de la rentrée avec une diffusion de 72 000 exemplaires, relai sur l'ensemble des outils de communication dont dispose la Ville, etc). Elle met également à disposition des organisateurs les salles annexes, libres de tout agrès de gymnastique. Enfin, la ville assure le montage et le démontage des courts de tennis.

Un contrat définira les modalités précises de la participation municipale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer le contrat de partenariat entre la Ville de Metz et la SAS Moselle Open relative à la mise en œuvre de l'opération Moselle Open 2017 qui se déroulera du 17 au 24 septembre, les avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

**Belkhir BELHADDAD**

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**